

TARIFS 2025

(Pour les nouveaux résidents à partir du 01/10/2025)

HEBERGEMENT – Pour les résidents « payants » à compter du 01/10/2025

Tarif journalier en fonction de votre groupe de dépendance :

- Le tarif hébergement : 74.35 € + 20.96 € Dépendance Gir 1/2 : 95.31 €
- Le tarif hébergement : 74.35 € + 13.30 € Dépendance Gir 3/4 : 87.65 €
- Le tarif hébergement : 74.35 € + 5.65 € Dépendance Gir 5/6 : 80 €

Tarif - 60 ans : 94.34 € par jour

Tarif réservation : 65.91 €

HEBERGEMENT – Pour les résidents « à l'Aide Sociale »

Tarif journalier en fonction de votre groupe de dépendance :

- Le tarif hébergement : 67.59 € + 20.96 € Dépendance Gir 1/2 : 88.55 €
- Le tarif hébergement : 67.59 € + 13.30 € Dépendance Gir 3/4 : 80.89 €
- Le tarif hébergement : 67.59 € + 5.65 € Dépendance Gir 5/6 : 73.24 €

Tarif - 60 ans : 85.76 € par jour

Pour les entrées en hébergement permanent vous devrez verser un mois d'avance au Trésor Public de THIERS :

Une provision d'entrée (avance) correspondant à 31 jours du tarif en vigueur : **2 304.85 €**
soit 31 jours à 74.35 €

EN CAS D'HOSPITALISATION

Forfait hospitalier : **20 €**

Forfait hospitalier psychiatrique : **15 €**

A partir du 4^{ème} jour : Minoration du GIR 5-6 + forfait hospitalier

AUTRES TARIFS

En cas d'absence pour motif personnel :

A partir du 4^{ème} jour : 65.91 € par jour (soit le tarif hébergement 74.35 € moins 2 fois le minimum garanti qui est à 4.22 € au 1^{er} Janvier 2025)¹ jusqu'à 30 jours maximum

Pécule en cas d'Aide Sociale : 124 € / mois au 1^{er} Janvier 2025

¹ Conformément à l'article Article I - 53 du Règlement Départemental d'Aide Social du Puy-de-Dôme du 13 mars 2017